

Fiche de poste

INTITULE DU POSTE ⁽¹⁾

GESTIONNAIRE DES ALERTES EN VEILLE SANITAIRE (INFIRMIER – INFIRMIERE)

Poste susceptible d'être vacant

Références à prendre dans le [Répertoire des emplois-types \(RET\) des Administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative](#) ⁽²⁾

Famille(s) professionnelle(s) du/des emploi(s) type(s) ⁽³⁾ : SANTE

Emploi-type principal et code du RET ⁽⁴⁾ : SAN-100-A

Quotité emploi type principal (0,6 à 1) : 0.70

Emploi-type secondaire et code du RET : SAN-40-A

Quotité emploi type secondaire (0,2 à 0,4) : 0.30

ou à défaut

Références [RIME Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat](#)

Domaine fonctionnel ⁽³⁾ :

Métier ou emploi-type ⁽⁴⁾ :

Références [Répertoire des Métiers de l'UCANSS](#)

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

<p>Fiche N° <i>(à renseigner par le service RDCT)</i></p> <p>2019-82</p>	<p>Infirmier - Infirmière Diplômée d'Etat</p> <p>Catégorie A</p>
<p>Cotation, s'il y a lieu ⁽⁵⁾ :</p>	<p>Groupe 1</p>
<p>Date de mise à jour :</p>	<p>14/10/2019</p>

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : Direction de la Santé Publique et Environnementale (DSPE)

Département : Veille et sécurité sanitaire (VSS)

Service :

Sites : ARS Siège

DESCRIPTION DU SERVICE

Missions du service (la notion de service est entendue au sens de l'unité d'affectation au sein duquel exerce l'agent) (6):

Le département « veille et sécurité sanitaire » assure

- **le fonctionnement du point focal régional (PFR)** qui réceptionne une partie des signaux sanitaires, en évalue la pertinence et la typologie, l'enregistre pour assurer une traçabilité sur le système d'information approprié (SI VSS, VOOZARBO, eSIN..), avant de l'orienter pour gestion au(x) service(s) concerné(s). Le PFR réceptionne également les événements indésirables graves associés aux soins (EIGS) et les plaintes, les qualifie si nécessaire et les transmet aux délégations et services gestionnaires concernés
- **l'instruction, selon des procédures pré identifiées, des signaux sanitaires régulés par le PFR.**

Le département « veille et sécurité sanitaire » a également un rôle de **pilotage stratégique et de coordination de la réponse de l'ARS PACA face aux différents enjeux en lien avec la veille et la sécurité sanitaire**, notamment :

- Le développement des capacités de traitement des signaux, en intégrant les signaux issus du champ des vigilances sanitaires, des phénomènes émergents et de la gestion des risques dans l'offre de soins et médico-sociaux ;
- La sécurisation d'un continuum entre la réception, l'analyse et la gestion des signaux, l'anticipation, la préparation et la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles ;
- Le développement de la capacité à coordonner les acteurs de la veille et de la sécurité sanitaires en région, notamment dans le cadre d'une réunion régionale de sécurité sanitaire et de la mise en place des futurs réseaux régionaux de vigilance et d'appui (RREVA) ;
- La contribution au développement du système national de veille et de surveillance, en relation, avec l'ANSP et la CIRE PACA Corse ;
- La poursuite des efforts de professionnalisation des personnels chargés de la veille et sécurité sanitaire, notamment en période d'astreinte ;
- La poursuite des efforts de professionnalisation des personnels chargés de la veille et sécurité sanitaire, notamment en période d'astreinte ;

La réception et l'instruction des signaux est assurée en permanence, tous les jours de la semaine de 8H30 à 18H00.

En dehors des heures ouvrées, cette mission est confiée à l'astreinte (réception des signaux par l'astreinte de premier niveau ; instruction des signaux sanitaires par le médecin d'astreinte ; instruction des signaux santé environnementaux par l'ingénieur d'astreinte)

Pour répondre à ses missions, la cellule régionale de veille, d'alerte et de gestion sanitaires a un effectif cible de 4 médecins, 6 infirmières et 4 agents administratifs. A ce jour, le processus de régionalisation est en cours, seul l'équipe du Var gère les signaux de son territoire.

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui Non

Nombre de personnes à encadrer :

Activités principales ⁽⁷⁾ :

(P1)

- Aide le permanencier à identifier et à réguler les signaux sanitaires complexes, et ce en collaboration avec un médecin du département VSS si nécessaire.
- Valide la réalité du signal, l'analyse et assure le traitement et la traçabilité des signaux sur différents applicatifs (Voozarbo, SIVSS,...)
- Fait le lien en interne (délégations départementales) et en externe (mairies, SpF) entre les acteurs de la veille sanitaire
- Participe à la conception, la mise en œuvre et l'actualisation de protocoles, de procédures, de plans et d'outils de gestion
- Organise et / ou participe aux retours d'expériences
- Est référent régional sur des thématiques « santé » en lien avec la sécurité sanitaire (ex :légiellose, Toxi infections alimentaires collectives) ou sur des outils (plannings, SI..)
- Travail en lien avec le réseau des structures de vigilances (RREVA, CEPIAS,..)

Activités annexes ⁽⁷⁾ :

(P2)

- Est susceptible d'être mobilisé lors de l'armement de la CRAPS pour la gestion d'une situation sanitaire exceptionnelle
- Participation à la formation des acteurs de la VSS (ex PFR) et des stagiaires
- Participation à l'élaboration du bulletin hebdomadaire de veille sanitaire et du rapport annuel d'activité
- Peut être sollicité pour la réception et l'orientation des signaux au point focal régional, pour assurer la continuité du service.

Partenaires institutionnels ⁽⁸⁾ : instances nationales de la santé et notamment DGS-CORRUS ; ANSP ; agents en charge des missions de défense et sécurité, préfectures ; conseils départementaux, services de Promotion de la Santé en faveur des élèves ; DDPP ; établissements de santé et établissements médico-sociaux ; professionnels de santé.

Spécificités du poste / Contraintes ⁽⁹⁾

Poste soumis à déclaration publique d'intérêt : NON

- Participation à la permanence médicale de la plateforme régionale VSS durant ses heures continues d'ouverture (8H30 – 18H00)
- Disponibilité et mobilisation exceptionnelles en situation d'urgence
- En cas de nécessité, participation aux cellules d'urgence et de crise, notamment au COD de la préfecture et à la cellule de crise de l'ARS

PROFIL SOUHAITE

Compétences requises sur le poste :

Le Répertoire des emplois types ministériel (à défaut RIME ou Répertoire des Métiers de l'UCANSS), complété du Dictionnaire des compétences, mis en ligne sur l'intranet, sont à votre disposition pour vous aider à identifier les compétences et leur mise en œuvre attendues.

Seules celles concernant les connaissances et les savoir-faire sont caractérisées et explicitées selon un niveau de mise en œuvre attendu, classées de 1 à 4, comme suit :

Expertise (niveau 4) : *E – domine le sujet, voire est capable de le faire évoluer – capacité à former et/ou à d'être tuteur.*

Maîtrise (niveau 3) : *M – connaissances approfondies – capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles*

Application (niveau 2) : *A – connaissances générales – capacités à traiter de façon autonome les situations courantes*

Notions (niveau 1) : *N - connaissances élémentaires – capacité à faire mais en étant tutoré*

Connaissances ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maitrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre attendu			
	E	M	A	N
Connaissances générales sur les pathologies, les traitements et sur l'organisation de la prise en charge dans le domaine médical		X		
Connaissance des dispositifs et des procédures permettant la surveillance, l'information et la prévention des risques sanitaires.	X			
Appréhender l'ensemble des moyens à mettre en œuvre, des modes d'organisation et des techniques qui permettent de se préparer et de faire face à la survenance d'une crise de nature sanitaire		X		
Connaissance de l'Environnement institutionnel, administratif et réglementaire dans le champ de la veille et la sécurité sanitaire ainsi que des prérogatives des principales personnes-ressources (décisionnaires ou intervenants dans les processus).		X		
Connaissance des outils bureautiques et informatiques utilisés dans le cadre du dispositif de veille et sécurité sanitaire.			X	

Savoir-faire ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maitrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre attendu			
	E	M	A	N
Capacité à décrire, calculer et anticiper les différentes sources de risque dans le domaine de la veille et la sécurité sanitaire, par des méthodes d'analyse, de projection et par la mise en œuvre de solutions préventives.		X		
Capacité à identifier et exploiter des sources d'information, à collecter des données, à les analyser de manière fiable et précise, en vue de préparer des actions ou décisions ou de nourrir une base ou un système d'information.		X		
Associer les professionnels et/ou les acteurs de la veille et la sécurité sanitaire afin de mutualiser les ressources communes dans une logique fonctionnelle. Utilise les réseaux existants et sait mobiliser les acteurs du domaine.			X	
Mettre en œuvre la communication directement utile à la gestion de crise (alerte des populations, consignes, communication de coordination des opérations) afin de réduire les impacts directs de la crise sur le public concerné. Sait communiquer sous l'autorité de son supérieur sur des situations courantes.			X	

Savoir-être nécessaire⁽¹¹⁾ (il est recommandé de mettre en gras la ou les compétences clés attendues)

Travailler en équipe (capacité à s'insérer et à décliner son activité dans un collectif de travail en témoignant d'une aptitude à partager des informations, à rechercher des solutions collectives, à trouver des compromis respectant les différents intérêts, à fixer des objectifs communs et partagés).

Etre réactif (savoir agir ou identifier rapidement les actions à mener face à une situation non prévue, en hiérarchisant les actions, en fonction de leur degré d'urgence et/ou d'importance).

Rester maître de soi. Conserver son sang-froid et une vision de l'action à mener en toute circonstance, et en particulier dans les situations d'urgence et de forte tension)

Faire preuve de rigueur (avoir le souci de la vérification et du contrôle des modes opératoires, règles et procédures en vue de réduire les incertitudes dans son action et dans son environnement)

Faire preuve de discrétion professionnelle (Faire preuve de retenue dans la transmission d'informations et être capable d'en respecter la confidentialité selon les règles d'éthique et de déontologie en vigueur dans le domaine concerné).